

Objectifs de la formation et conditions d'admission au cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur de maître fromager et laitier

Directives du 24 août 2011 sur la formation préparant à l'examen professionnel supérieur de technologue en industrie laitière (DFTil) (extraits)

I. Dispositions générales

Art. 3 Objectifs

La formation que le Cours offre a pour objectif qu'à son issue, la personne en formation soit capable :

- a. de démontrer ses compétences acquises en vue de la procédure de qualification propre à l'examen professionnel supérieur,
- b. d'évoluer favorablement dans un milieu professionnel artisanal et industriel,
- c. de développer avec efficacité son sens pratique et
- d. d'assumer des tâches de cadre et d'assurer l'exécution de ses tâches de manière autonome voire indépendante.

Art. 5 Langue

¹ L'enseignement et l'évaluation d'une matière ou d'un module interviennent en français.

² Le français forme la langue administrative des communications du Cours.

II. Admission

Art. 7 Conditions préalables

La personne candidate à l'admission au Cours doit être titulaire :

- a. d'un brevet fédéral de capacité de fromager, de laitier ou de technologue en industrie laitière ou
- b. d'une procédure de qualification réussie et certifiée ou jugée équivalente sur la base d'une appréciation faite par l'École.

Art. 8 Procédure d'admission

Le Cours décide définitivement, au vu du profil du technologue en industrie laitière diplômé(e) et des places de formation disponibles, de l'admission de la personne candidate sur la base de son dossier de candidature.

